



Schoelcher, le 22 février 2017

Affaire suivie par : Olivier BOURGEOIS
 Tél : 05 96 59 59 68
 Mél : olivier.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Bureau du Comité de Bassin de Martinique
 Relevé de décision de la réunion du 25/01/2017

Participants

Membres du bureau présents :
 Mme Marie-France TOUL, présidente du Comité de Bassin,
 Mme Nadine CHEVASSUS (représentant la DEAL),
 Mme Marie-Jeanne TOULON, Vice-Présidente,

Présidents de commission présents :
 M. Maurice MONTÉZUME, président de la commission Milieu Naturel et aquatique
 M. Alex PAVIOT, président de la commission Eau-Agriculture

Présents :
 M. Loïc MANGEOT, Directeur de l'ODE par intérim,
 Mme Aline POPULO, Chargée de communication de l'ODE
 Mme Gaëlle HIELARD, ODE
 M. Christophe GROS, Adjoint au Chef du Service Paysages Eau Biodiversité à la DEAL,
 M. Olivier BOURGEOIS, chargé de Mission DCE, Gouvernance de l'eau à la DEAL

Absents :

M. Antoine VÉDÉRINE, élu
 M. Charles AGATHE, élu
 M. Jacques HELPIN (DAAF)
 M. Fortuné ROSETTE, président de la commission Urbanisme, Assainissement, Industrie

Ouverture de séance

La séance du bureau est ouverte à 09 heures 30

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur les contrats de milieux (Contrat de Baie de Fort-de-France, Contrat de rivière du Galion, Contrat Littoral Sud)
2. Vie des 4 commissions du Comité de Bassin
3. Point d'information sur le Document Stratégique de Bassin
4. Bilan de la réunion du Global Water Partnership
5. Bilan de la politique sociale de l'eau,
6. Point d'information sur le Comité de l'Eau et de la Biodiversité
7. Présentation de l'arrêté du 20/01/2016 relatif au contenu des SDAGE (SOCLE)
8. Bilan des 20 ans du Comité de Bassin,
9. Point sur la diffusion du SDAGE.

I – Point sur les contrats de milieux (Contrat de Baie de Fort-de-France, Contrat de rivière du Galion, Contrat Littoral Sud)

Le contrat de rivière du Galion a été signé le 15 décembre 2016. Le plan d'actions est à mettre en œuvre.

Il y a superposition du contrat de baie Fort-de-France qui se termine en mars 2017 et le contrat littoral Sud en cours de diagnostic. Une attention particulière doit être portée sur le périmètre géographique et sur les compétences de ces contrats.

Le GIZC du Robert est en panne depuis 2014. Il n'y a pas de stratégie affichée ce jour.

Pour le Parc Naturel Marin, l'enquête publique est en cours jusqu'en février 2017. L'État est minoritaire dans le Comité de Gestion. L'avis du Comité de Bassin n'est pas obligatoire.

II – Vie des commissions du Comité de Bassin

Les présidents de commissions présents ont présenté leur feuille de route.

M. MONTÉZUME, président de la commission milieu, annonce son souhait de faire un point sur l'avancement des actions prévues depuis plusieurs années dans les différents SDAGE, notamment sur les économies d'eau et sur les pollutions diffuses.

Il souhaite la présence des acteurs directement concernés, comme M. SAFFACHE ou M. BOUTRIN.

Mme TOUL dit qu'en tant que vice-présidente du PNRM, elle est habilitée à représenter le parc au Comité de Bassin.

Mme CHEVASSUS indique que l'État et le président de la Chambre d'agriculture se sont réunis, en présence de M. PAVIOT. Il a été discuté de la méthodologie à utiliser pour la mise en place de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements individuels d'eau à usage agricole.

La DEAL lancera l'appel à candidature pour le Préfet. La chambre d'agriculture se chargera de la sensibilisation des agriculteurs sur le sujet. Il s'agit de faire mettre en place le minimum requis (compteur et registre)

M. PAVIOT, président de la commission agriculture, prévoit de réunir la commission à la mi-février pour faire un bilan et préparer les orientations stratégiques de la commission.

Dans le second trimestre il est envisagé la présentation du projet OUCG et le schéma départemental d'irrigation ainsi que l'évolution des pratiques culturales et du plan banane durable.

En septembre un séminaire sur l'économie agricole santé et environnement est envisagé.

M. MONTÉZUME indique que Mme JOS-PELAGE présidente de la structure de médecine environnementale en Martinique a commencé une réflexion sur l'agriculture et la santé des martiniquais. Il propose qu'elle soit associée aux travaux du séminaire.

Ces réflexions sont prises en compte dans le Plan Régional de Santé Environnement (PRSE). L'ODE dit qu'elle sera présente pour accompagner les actions de la commission.

Mme TOULON, présidente de la Commission Communication présente ses propositions d'actions.

Il est souhaité que les relations entre le Comité de Bassin et l'ODE soient améliorées, avec plus de cohésions. Il s'agit de renforcer l'information régulière du public pour l'amener à mieux comprendre les enjeux. La population souhaite plus de transparence.

Il a été discuté de la diffusion en télé des plénières du CdB. Cela pourrait être un moyen d'une part d'avoir une plus large adhésion de la population et d'autre part de remotiver les élus membres du CdB. La faisabilité de ce type de diffusion sera étudiée.

La présidente de la commission Communication et l'ODE vont se réunir pour harmoniser les actions souhaitées par le Comité de Bassin et celles programmées par l'ODE.

En ce qui concerne le fonctionnement des commissions et du bureau, Mme CHEVASSUS indique qu'après dissolution des Comités de Bassin, les commissions et les bureaux du Comité de Bassin pourront continuer à fonctionner de manière informelle.

Mme CHEVASSUS propose que l'ODE accompagne plus particulièrement la Commission information. L'information faisant partie intégrante des missions de l'ODE.

M. MANGEOT dit que l'ODE accompagnera les commissions dans leurs travaux.

III – Point d'information sur le Document Stratégique de Bassin (DSB)

Le DSB est l'équivalent du SDAGE pour la mer. Il s'agit de décliner une stratégie marine et du littoral, complémentaire du SDAGE pilotée par la DM Martinique et la DM Guadeloupe sur le périmètre des eaux marines sous souveraineté ou juridiction française bordant la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint Barthélemy.

Le 13 décembre 2016 s'est tenu une réunion de la Commission du Document Stratégique de Bassin du Conseil Maritime Ultramarin du bassin Antilles (CMU). Il y a été décidé de s'appuyer une stratégie articulée autour de trois piliers :

- ENVIRONNEMENTAL : un environnement résilient, productif, propice aux activités et source de bien être pour la population,
- ÉCONOMIQUE : une croissance bleue durable , inclusive et pourvoyeuse d'emplois,
- CULTUREL : l'affirmation de l'identité maritime des Antilles.

Ces piliers seront déclinés en axes stratégiques, puis en mesures concrètes en s'appuyant sur les stratégies existantes (ex : Orientations issues des Assises de la mer et du littoral de 2013). Chaque axe stratégique fera l'objet d'une fiche détaillée, présentant les enjeux, les objectifs poursuivis, ainsi qu'un plan d'action pour les atteindre. Les projets de fiche seront établis par les DM, et feront l'objet d'un avis des experts compétents du CSTE avant d'être soumis aux membres de la commission du DSB.

Les prochaines échéances sont : Fin mars 2017 : présentation des éléments stabilisés à l'avis de la commission permanente et octobre 2017, l'avis du CMUBA

IV – Bilan de la réunion du Global Water Partnership

Le Global Water Partnership – Caribbean (GWP-C) est un réseau de partenaires dont la mission est d'aider les pays de la Caraïbe en matière de développement et de gestion durable de leurs ressources en eau. Constitué de 80 organismes partenaires issus de 23 pays de la Caraïbe, il a souhaité que l'Office De l'Eau Martinique, en sa qualité de membre actif à part entière et appartenant au collège des membres affiliés fondateurs de ce réseau régional depuis 2004, accueille la 42^e Assemblée de son Comité Directeur, le 2 décembre dernier.

À l'issue des travaux, les membres du Comité Directeur ont émis le souhait que l'ODE soit nommé observateur de la mise en place des procédures relatives à la structuration du fonctionnement du GWP-C à différents niveaux (financiers, organisationnels, techniques, etc.).

La tenue en Martinique de la prochaine assemblée Générale Annuelle du GWP-C est également envisagée, un événement qui permettrait d'une part d'impulser des actions environnementales majeures de préservation de la mer des caraïbes, et d'autre part d'élaborer des perspectives d'actions concrétisant la mise en place du réseau des îles bassin (délibération CA088-15 du 27 novembre 2015).

V – Bilan de la politique sociale de l'eau

Mme TOULON s'interroge sur l'origine et la nécessité de cette politique.

Mme la présidente dit que la mise en œuvre de cette politique à un coût important. En conséquence, sa réussite passe par une implication des politiques. Elle abordera ce sujet avec le conseiller en charge du social à la CTM.

VII – Présentation de l'arrêté du 20/01/2016 relatif au contenu des SDAGE (SOCLE)

L'arrêté du 20 janvier 2016 vient modifier l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu SDAGE. Il impose d'annexer au SDAGE une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Une consultation pour la mise en place de la stratégie d'appui GEMAPI sera lancée par la DEAL pour le Préfet. Le prestataire choisi devra en parallèle faire une proposition de SOCLE.

VIII – Bilan des 20 ans du Comité de Bassin

Mmes TOUL et CHEVASSUS remercient Mme TOULON, Présidente de la Commission Communication, ainsi que les agents qui se sont impliqués et ont contribué à la réussite de l'organisation de ces manifestations. (particulièrement M. BOURGEOIS du secrétariat du Comité de Bassin et M. BEATRIX de la Bibliothèque Départementale de Prêt...). Elles remercient également les partenaires et les élus, notamment M. RENÉ-CORAIL, maire des Trois-Ilets et Mme DULYS-PETIT, maire du Morne-Rouge.

Mme le Maire du Morne Rouge sollicite une nouvelle réunion en journée pour sensibiliser les scolaires. Le format et les horaires des manifestations, trop tardives, devront être repensés pour les prochaines manifestations. Elles devront être orientées vers un public plus captif, notamment pour communiquer sur le Comité de l'Eau et de la Biodiversité à venir.

IX – Point d'information sur le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Une nouvelle proposition de composition du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Martinique, validée par la Présidente du Comité de Bassin va être faite, ce jour, à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de l'Environnement.

M. MANGEOT indique que les comptes de l'ODE doivent être arrêtés le 30 juin 2017 au plus tard. Il est important que les membres de l'ODE issus du CEB soit nommés pour un Conseil d'Administration à prévoir à la mi mai 2017.

VI – Point sur la diffusion du SDAGE

L'ODE a tous les documents nécessaires pour procéder à l'impression du SDAGE et ses documents d'accompagnement.

Mme la Présidente du Comité de Bassin adressera un courrier à l'ODE pour l'exécution de l'impression du SDAGE et ses documents.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 12h45



La Présidente Du Comité De Bassin
Marie - France TOUL